



Recours de notation catégorie C

Recours en notation au titre de l'année 2012

réserves :

2 bonifications à +0,02 en FF et 3 en FGP. Aucune réserve pour les échelons terminaux

Seulement 9 dossiers de recours en catégorie C étaient examinés ce jour.

F.O.-DGFIP tient à rappeler aux agents que la notation influence leur avancement, leur rémunération et leur droit à mutation suite à l'adoption de la règle de l'ancienneté.

Il ne faut donc pas hésiter à faire des recours !

F.O.-DGFIP rappelle que le délai pour faire un recours est bien de 2 mois ! Si vous souhaitez faire appel, nous vous aiderons à le formuler et nous le défendrons lors des CAPL.

Après interventions, nous avons obtenu :

Nombre de Dossiers	+ 0,06	+ 0,02	+ 0,01	Maintien de la note	0,00	- 0,01	- 0,02	- 0,06
9		3	2	4				

4 rectifications des commentaires des notateurs.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont toujours voté POUR les demandes des agents

APPROBATION DU PV CONCERNANT LE TA DE AAP2 à AAP1

Unanimité